



# Programme Bureau de la Coopération Interuniversitaire (BCI)

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Ce programme d'échange d'étudiants établi entre la France et le Canada (Québec) permet à des étudiants inscrits dans un établissement universitaire français de poursuivre une partie de leurs études dans un établissement universitaire du Québec (l'établissement d'accueil) et partenaire du programme BCI **pendant un semestre ou une année universitaire.**



## SITE WEB DE RÉFÉRENCE

<http://echanges-etudiants.bci-qc.ca/> rubrique « Étudiants Internationaux » et « Je cherche un établissement d'accueil > Conditions d'admission



## LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PARTICIPANTS AU PROGRAMME BCI (liste non contractuelle) :

### Établissements francophones



- ♦ Université Laval (Québec) : [www.bi.ulaval.ca](http://www.bi.ulaval.ca)
- ♦ Université de Sherbrooke : [www.usherbrooke.ca](http://www.usherbrooke.ca)
- ♦ Université du Québec à Trois-Rivières : [www.uqtr.ca](http://www.uqtr.ca)
- ♦ Université du Québec à Rimouski (campus de Rimouski et Lévis) : [www.uqar.ca](http://www.uqar.ca)
- ♦ Université du Québec en Outaouais (campus de Gatineau - Mont-Laurier - Maniwaki - Saint-Jérôme) : [www.uqo.ca](http://www.uqo.ca)
- ♦ Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue : [www.uqat.ca](http://www.uqat.ca)

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

- ♦ Pour une mobilité en Licence, avoir complété **au moins une année d'études à temps plein dans la formation à laquelle vous êtes inscrit(e) à l'université d'Artois** ;
- ♦ Rester inscrit(e) à **l'Université d'Artois** à temps plein dans cette même formation pendant le séjour dans l'établissement d'accueil ;
- ♦ Assumer les frais de transport, d'hébergement, de nourriture et d'assurance ;
- ♦ Posséder un dossier académique solide (relevés de notes universitaires) ;
- ♦ Maîtriser la langue d'enseignement de l'établissement d'accueil (établissement anglophone) ;
- ♦ Satisfaire aux exigences particulières imposées par l'Université d'Artois et par l'établissement d'accueil.

## AVANTAGES

### En participant au programme d'échanges BCI, vous :

- ♦ Restez inscrit(e) à **l'Université d'Artois** et ainsi vous acquittez les droits de scolarité habituels à l'Université d'Artois, et non ceux de l'établissement d'accueil ;
- ♦ Bénéficiez de la reconnaissance des crédits obtenus dans l'établissement d'accueil pour fins d'obtention de votre diplôme à l'Université d'Artois ;
- ♦ Le cas échéant, vous continuez à recevoir l'aide financière à laquelle votre statut d'étudiant vous donne droit à l'Université d'Artois (bourse sur critères sociaux du CROUS...) et pouvez obtenir une aide financière à la mobilité internationale ;
- ♦ Enrichir votre CV, vos compétences ;
- ♦ Découvrir une autre manière d'enseigner et d'apprendre.

## À SAVOIR

- ♦ Lors de votre demande de CAQ (Certification d'Acceptation du Québec) / permis d'études (après avoir reçu l'acceptation par l'établissement québécois) : L'Ambassade du Canada en France vous demandera de prouver que vous pouvez subvenir à vos besoins à hauteur d'environ 800 € par mois.

## ÉQUIVALENCE DES ÉTUDES EN FRANCE ET AU QUÉBEC

- ♦ Les diplômes de **premier cycle** (DUT et Licence) en France correspondent au diplôme de Baccalauréat au Québec.
- ♦ Le diplôme **deuxième cycle** (Master) en France correspond au diplôme de Maîtrise au Québec.

## COMMENT EFFECTUER UNE CANDIDATURE ?

La participation au programme BCI se déroule en 4 phases de candidature.

**Phase 1 :** Recherches personnelles préalables à votre candidature

**Phase 2 :** Candidature Interne auprès de l'Université d'Artois

**Phase 3 :** Pré-sélection interne à l'Université d'Artois

**Phase 4 :** Candidature auprès de l'établissement Québécois



## PHASE 1 : RECHERCHES PERSONNELLES PRÉALABLES À VOTRE CANDIDATURE

a. Déterminer le niveau d'études québécois correspondant au vôtre en France l'année de votre mobilité.

b. **Consultez IMPÉRATIVEMENT le site internet BCI** afin de :

1. Dans « Je cherche un établissement d'accueil > Sélectionner votre domaine d'études > Conditions d'admission », pour chacune des universités du programme, consulter la « liste des programmes d'études ouverts aux échanges »



2. Consulter et respecter **les exigences particulières** (conditions d'admission) imposées par les établissements qui vous intéressent (ex : prérequis académiques et linguistiques, moyenne cumulative exigée, établissements à placer en 1<sup>er</sup> choix, etc.) :



3. **Repérer, dans un à trois établissements québécois de votre choix**, le programme d'études le plus proche possible (et donc pouvant être validé par votre UFR/IUT de l'Université d'Artois) de celui que vous devriez suivre à l'Université d'Artois l'année de la mobilité. A ce stade, vous ne pouvez repérer que les **noms des programmes et leur code** (pas leur contenu).

Code	Nom du programme	Niveau	Domaine
0010	Baccalauréat en art (dessin et sculpture)	Baccalauréat	Arts visuels
0011	Baccalauréat en art (dessin et sculpture)	Baccalauréat	Arts visuels
0012	Baccalauréat en art (dessin et sculpture)	Baccalauréat	Arts visuels
0013	Baccalauréat en art (dessin et sculpture)	Baccalauréat	Arts visuels
0014	Baccalauréat en art (dessin et sculpture)	Baccalauréat	Arts visuels
0015	Baccalauréat en art (dessin et sculpture)	Baccalauréat	Arts visuels
0016	Baccalauréat en art (dessin et sculpture)	Baccalauréat	Arts visuels
0017	Baccalauréat en art (dessin et sculpture)	Baccalauréat	Arts visuels
0018	Baccalauréat en art (dessin et sculpture)	Baccalauréat	Arts visuels
0019	Baccalauréat en art (dessin et sculpture)	Baccalauréat	Arts visuels
0020	Baccalauréat en art (dessin et sculpture)	Baccalauréat	Arts visuels
0021	Baccalauréat en art (dessin et sculpture)	Baccalauréat	Arts visuels
0022	Baccalauréat en art (dessin et sculpture)	Baccalauréat	Arts visuels
0023	Baccalauréat en art (dessin et sculpture)	Baccalauréat	Arts visuels
0024	Baccalauréat en art (dessin et sculpture)	Baccalauréat	Arts visuels
0025	Baccalauréat en art (dessin et sculpture)	Baccalauréat	Arts visuels
0026	Baccalauréat en art (dessin et sculpture)	Baccalauréat	Arts visuels
0027	Baccalauréat en art (dessin et sculpture)	Baccalauréat	Arts visuels
0028	Baccalauréat en art (dessin et sculpture)	Baccalauréat	Arts visuels
0029	Baccalauréat en art (dessin et sculpture)	Baccalauréat	Arts visuels
0030	Baccalauréat en art (dessin et sculpture)	Baccalauréat	Arts visuels
0031	Baccalauréat en art (dessin et sculpture)	Baccalauréat	Arts visuels
0032	Baccalauréat en art (dessin et sculpture)	Baccalauréat	Arts visuels
0033	Baccalauréat en art (dessin et sculpture)	Baccalauréat	Arts visuels
0034	Baccalauréat en art (dessin et sculpture)	Baccalauréat	Arts visuels
0035	Baccalauréat en art (dessin et sculpture)	Baccalauréat	Arts visuels
0036	Baccalauréat en art (dessin et sculpture)	Baccalauréat	Arts visuels
0037	Baccalauréat en art (dessin et sculpture)	Baccalauréat	Arts visuels
0038	Baccalauréat en art (dessin et sculpture)	Baccalauréat	Arts visuels
0039	Baccalauréat en art (dessin et sculpture)	Baccalauréat	Arts visuels
0040	Baccalauréat en art (dessin et sculpture)	Baccalauréat	Arts visuels
0041	Baccalauréat en art (dessin et sculpture)	Baccalauréat	Arts visuels
0042	Baccalauréat en art (dessin et sculpture)	Baccalauréat	Arts visuels
0043	Baccalauréat en art (dessin et sculpture)	Baccalauréat	Arts visuels
0044	Baccalauréat en art (dessin et sculpture)	Baccalauréat	Arts visuels
0045	Baccalauréat en art (dessin et sculpture)	Baccalauréat	Arts visuels
0046	Baccalauréat en art (dessin et sculpture)	Baccalauréat	Arts visuels
0047	Baccalauréat en art (dessin et sculpture)	Baccalauréat	Arts visuels
0048	Baccalauréat en art (dessin et sculpture)	Baccalauréat	Arts visuels
0049	Baccalauréat en art (dessin et sculpture)	Baccalauréat	Arts visuels
0050	Baccalauréat en art (dessin et sculpture)	Baccalauréat	Arts visuels

c. **Consultez ensuite le site internet du ou des établissements québécois** concernés afin de connaître **le contenu des programmes d'études repérés** et reprenez définitivement ceux qui sont le plus en adéquation avec votre formation à l'Université d'Artois l'année de votre mobilité.



## PHASE 2 : CANDIDATURE INTERNE AUPRÈS DE L'UNIVERSITÉ D'ARTOIS

a. **Au plus tôt : Soumettez au Coordinateur Relations internationales** de votre UFR/IUT concerné l'année de la mobilité, la/les liste(s) des matières disponibles dans le(s) programme(s) retenu(s) **et établissez**, avec lui, **un choix de matières** totalisant **12 à 15 crédits** québécois par semestre (majorité des cas : obligation de 15 crédits à voir avec le coordinateur). Dès accord des choix de cours par votre Coordinateur des Relations Internationales, réalisez la liste des cours choisis qu'il signera.

**Attention : Réalisez 1 liste de cours à faire signer par établissement choisi (1 à 3 établissements).**

b. Complétez le **formulaire de « Candidature à un séjour d'études à l'étranger dans le cadre d'un partenariat de l'Université d'Artois »** sur le site de l'université d'Artois rubrique « International », « Partir étudier à l'étranger », « Candidature et sélection ».

c. **Soumettez au Coordinateur Relations internationales** de votre UFR/IUT concerné l'année de la mobilité, ce **formulaire de candidature pour signature accompagné des documents obligatoires suivants : CV, Lettre de motivation, relevés de notes universitaires, liste-s de choix de cours BCI signée-s).**

d. Récupérez et déposez vous-même  **votre dossier (formulaire + pièces exigées) dûment signé au Service des Relations Internationales** de l'Artois **DÈS QUE POSSIBLE ET POUR LE 30 JANVIER 2025 DERNIER DÉLAI.**

NB : Si vous souhaitez demander le programme BCI et faire d'autres vœux, alors BCI est obligatoirement votre 1er vœu. Les autres vœux seront traités selon possibilités (sans garantie) après réponse du programme BCI.

### PHASE 3 : PRÉ-SÉLECTION INTERNE À L'UNIVERSITÉ D'ARTOIS

L'Université d'Artois procédera à cette étape de pré-sélection en fonction du nombre de candidatures autorisées par rapport au nombre de candidature reçues pour chaque établissement du programme.

### PHASE 4 : CANDIDATURE AUPRÈS DE L'ÉTABLISSEMENT QUÉBÉCOIS

a. Une fois votre dossier de candidature « Artois » reçu, retenu et contrôlé, le **Service des Relations Internationales vous communiquera votre code d'accès** afin de compléter votre « formulaire de demande de participation » au programme BCI.

Ce formulaire fait partie du dossier de candidature exigé par les établissements québécois (formulaire de demande de participation + documents complémentaires). Le SRI de l'Artois et votre coordinateur Relations Internationales de votre UFR/IUT vous aideront à le constituer.

b. Votre dossier sera envoyé / ou à envoyer par vos soins pour la date indiquée sur le site BCI dans l'université constituant votre 1er choix qui acceptera ou refusera votre candidature (entre mai et juillet).

c. **Les Universités Québécoises font la sélection définitive** en envoyant leur décision aux étudiants concernés (lettre d'acceptation ou notification de refus).



## CONTACT AU SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES - UNIVERSITÉ D'ARTOIS :

### Université d'Artois

9 rue du Temple – BP 10665 – 62030 ARRAS cedex

**Amandine RYCKEWAERT**

03 21 60 38 58

[mobilite-horseurope@univ-artois.fr](mailto:mobilite-horseurope@univ-artois.fr)